

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



17131923

de

Tribunal de Commerce

05 SEP. 2017

Brabant Wallon

Greffe

N° d'entreprise : 0829.264.975

Dénomination

(en entier) : **GRASS TECH SOLUTIONS**

(en abrégé) :

Forme juridique : SOCIÉTÉ PRIVÉE À RESPONSABILITÉ LIMITÉE

Adresse complète du siège : Rue Granbonpré 11, 1348 Ottignies-Louvain-La-Neuve

Objet de l'acte : Démission d'un gérant - Attribution d'une procuration

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée général spéciale des associés du 17 juillet 2017:

"L'assemblée générale spéciale prend acte de la démission de Monsieur MUKESH Patani en tant que gérant de la société, avec effet au 18 juillet 2017. L'assemblée remercie le gérant de la manière dont il a exercé son mandat.

L'assemblée générale ordinaire des associés suivante décidera concernant la décharge à Monsieur MUKESH Patani pour l'exécution de son mandat pendant l'exercice social écoulé.

Subséquent, l'assemblée générale particulière donne une procuration à Madame Véronique Ryckaert, Madame Catherine Wailly et Monsieur Bram Busselot, qui élisent domicile auprès du cabinet Société Privée à Responsabilité Limitée Mazars Legal Services, Bellevue 5, boîte 1001, 9050 Gent, inscrite au registre des personnes morales de Gand sous le numéro 0454.253.374, avec pouvoir de substitution, à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires en vue de l'exécution des décisions susmentionnées (inclus la signature des formulaires I et II nécessaires pour la publication aux annexes du Moniteur Belge et ses dépôt au greffe du tribunal) et de représenter la société à cet effet auprès du greffe du tribunal de commerce, auprès de l'administration du Moniteur Belge et auprès de toutes autres instances officielles."

Véronique Ryckaert
Mandataire spécial

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad -- 15/09/2017 -- Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).